

corps d'environ 1000 Turcs, qui se dissipèrent à son approche, en abandonnant leur camp et trois drapeaux. Dans la nuit, le général Rudiger jeta un pont et effectua le passage, et le 6 au matin il se porta sur Kiuprikoi à la tête de 10 bataillons après en avoir laissé deux à Czalamaly. Joussouff, pacha à deux queues, qui commandait à Kiuprikoi, essaya d'opposer de la résistance et se mit en bataille sur la hauteur de ce village. Le général Rudiger ordonna au général prince Gorczakoff d'avancer droit sur lui avec les 35^e et 36^e régiments de chasseurs, et au général Rogowski de tourner les Turcs par leur droite, à la tête des 37^e et 38^e de chasseurs. Nos troupes s'avancèrent fièrement, tambours battans, l'arme au bras et sans tirer un coup de fusil. L'ennemi prit la fuite et fut poursuivi par le général Rogowski, qui lui enleva quatre canons et quelques prisonniers. Le camp de Joussouff-Pacha et deux drapeaux tombèrent aussi entre les mains du vainqueur. Il est à remarquer que l'attaque décisive sur Kiuprikoi ne nous coûta pas un seul homme. Ce n'est que la veille, à l'attaque de Czalamaly, que nous perdîmes, ainsi qu'à la démonstration du général Giroff, 15 hommes tués et 5 blessés. Le général Rudiger laissa les quatre bataillons du général Rogowski à Kiuprikoi, et redescendit lui-même la rive droite du Kamczik pour appuyer au besoin le général Roth.

Celui-ci avait aussi atteint le 5 les bords du Kamczik, au point où la route de Varna à Bourgas traverse cette rivière. L'ennemi occupait sur la rive opposée de bons retranchemens garnis de douze pièces de canon. Une canonnade fort vive s'engagea de part et d'autre. Voyant qu'elle était sans résultat, le général Roth se décida aussi de son côté à tourner les Turcs, en effectuant son passage à sept verstes au dessous de leur poste, près du village de Dulguer. Dans la nuit, il laissa le général Froloff avec quelques bataillons sur la grande route, et lui-même, à la tête de quatorze bataillons, prit une traverse presque impraticable qui mène à Dulguer. L'ennemi y avait aussi un retranchement, mais sans canon. Le mauvais état de la route et quatre ponts que l'on fut obligé de jeter sur autant de bras du Kamczik, retardèrent notre opération. Ce ne fut que le 7, à la pointe du jour, que le passage eut lieu. Le général Veliaminoff, à la tête de quatre bataillons, se précipita sur le retranchement ennemi, et l'enleva sans peine. Les Turcs prirent la fuite en jetant leurs armes. Le général Roth, profitant de ses succès, se dirigea de suite sur Derwich-Jovan, où se trouvait le principal camp d'Ali-Chaflick, pacha à deux queues, à qui était confiée la défense du Bas-Kamczik. Malgré la difficulté d'un chemin que l'on était obligé d'ouvrir en avançant, l'on atteignit le camp ennemi. Un régiment nouvellement formé de cavalerie régulière turque se présenta le premier au combat. Il fut culbuté en un clin-d'œil par le régiment des lanciers de Karkoff et des cosaques de Jegoff. Les retranchemens qui couvraient le camp ennemi furent enlevés peu de temps après par les régimens de Mouron, infanterie; 32^e de chasseurs de Karkoff et de Courlande, lanciers, soutenus par le feu de seize pièces de canon. Les fuyards, vivement poursuivis, éprouvèrent une grande perte en tués. On leur enleva tout leur camp, cinq canons, cinq caissons, six drapeaux et 200 prisonniers.

Le général Froloff, de son côté, ayant appris que le général Roth avait réussi à effectuer le passage, se détermina aussi à aborder l'ennemi. Des volontaires des 9^e et 10^e de chasseurs, sans attendre que l'on eût reconnu un gué, se précipitèrent dans la rivière à la nage. Ce trait d'audace imposa à l'ennemi qui, n'ayant eu que le temps de faire une décharge de mitraille, retira avec précipitation ses pièces, et se mit en retraite sur Aspro. Cent cosaques du régiment de Baclanoff qui traversèrent la rivière, à la suite des chasseurs, poursuivirent les Turcs et s'emparèrent d'un canon.

Le 8, le général Roth se porta à Aspro; son avant-garde poussa jusqu'à Paliofana, point culminant des Grands-Balkans. L'ennemi était tellement frappé de terreur, qu'il ne songea pas même à nous disputer les passages des hautes montagnes que l'on peut considérer déjà comme forcés, du moins par la colonne de gauche. Celle de droite, du général Rudiger, vint le 8 à Foundouli-Déré, son avant-garde à Ai-Radzik. La réserve du comte Pahlen, avec le quartier-général, se trouvait le 7 à Hassan-Lar, et le 8 à Dawich-Jovan.

Au résumé, les combats des 5, 6 et 7 qui nous ont ouvert si glorieusement les portes du Balkan, ont coûté à l'ennemi 10 canons, 14 drapeaux et près de 400 prisonniers, sans compter un grand nombre de tués. Tous nos corps continuent le mouvement aujourd'hui. Le grand-visir n'a pas encore bougé de Schumla.

ALLEMAGNE.

Francfort, 4 août.

D'après une lettre de M. le comte de Gestas, consul-général de France à Rio-Janeiro, M. de Langsdorff, conseiller-d'Etat et consul-général de Russie au Brésil (français d'origine), est arrivé heureusement à Rio-Janeiro, de retour du voyage scientifique qu'il faisait dans l'intérieur de cet Empire depuis quelques années.

FRANCE.

Saint-Cloud, 9 août.

Hier, dans l'après-midi, les ministres sont venus tous successivement chez le Roi. Dans la soirée, M. le prince de Polignac a prêté serment entre les mains du Roi.

Aujourd'hui, le Roi a signé, au petit lever, le contrat de mariage de M. Schoelder, capitaine au corps royal du génie, avec M^{lle} Eugénie d'Anniaux.

A neuf heures et demie, M. le vicomte de Martignac s'est rendu chez le Roi.

A midi, le Roi et M. le Dauphin ont entendu la messe à la chapelle.

Le Roi a reçu en audience particulière M. de Juél, ministre de Danemarck.

M. le Nonce du Pape, le comte de Bourmont, les ambassadeurs d'Espagne, de Naples et le prince de Polignac, ont eu l'honneur de faire leur cour au Roi après la réception, qui a été peu nombreuse.

Le Roi a travaillé avec M. le baron de la Boullierie, intendant-général de la Maison du Roi.

Il n'y a point eu de conseil des ministres.

On a remarqué qu'à la réception il n'y avait aucun ministre en costume.

Paris, 9 août.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui les ordonnances suivantes, en date du 8 août :

CHARLES, etc.

Art. 1^{er}. Le prince de Polignac, pair de France, est nommé mi-

nistre secrétaire-d'Etat au département des affaires étrangères, sur la démission du sieur comte Portalis.

2. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire-d'Etat au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

CHARLES.

Par le Roi,
Le garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'Etat au département de la justice,

BOURDEAU.

CHARLES, etc.

Art. 1^{er}. Le sieur Courvoisier, notre procureur-général près la Cour royale de Lyon, est nommé garde-des-sceaux de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, en remplacement du sieur Bourdeau, dont la démission est acceptée.

2. Le comte de Bourmont, pair de France, lieutenant-général de nos armées, est nommé ministre secrétaire-d'Etat au département de la guerre, en remplacement du sieur vicomte de Caux, dont la démission est acceptée.

Les articles 2 et 3 de notre ordonnance du 17 janvier 1828, continueront de recevoir leur exécution.

3. Le sieur comte de Rigny, vice-amiral, est nommé ministre secrétaire-d'Etat au département de la marine et des colonies, en remplacement du sieur baron Hyde de Neuville, dont la démission est acceptée.

4. Le sieur comte de la Bourdonnaye, membre de la Chambre des Députés (Maine-et-Loire), est nommé ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur, en remplacement du sieur vicomte de Martignac, dont la démission est acceptée.

5. Le sieur baron de Monthel, membre de la Chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, et grand-maître de l'Université de France.

La présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archévêchés, évêchés, et autres titres ecclésiastiques de notre royaume, nous sera faite par un évêque que nous aurons désigné à cet effet, et elle aura lieu dans la forme suivie antérieurement à l'ordonnance royale du 26 août 1824.

Les démissions du comte Feutrier, évêque de Beauvais, et du sieur de Vatisménil, sont acceptées.

6. Le ministère du commerce et des manufactures est et demeure supprimé.

7. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

CHARLES.

Par le Roi:
Le ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères,

PRINCE DE POLIGNAC.

CHARLES, etc.

Art. 1^{er}. Le comte Chabrol de Crousol, pair de France, est nommé ministre secrétaire-d'Etat au département des finances, en remplacement du comte Roy, dont la démission est acceptée.

2. Notre ministre secrétaire-d'Etat au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

CHARLES.

Par le Roi:
Le ministre des affaires étrangères,

PRINCE DE POLIGNAC.

CHARLES, etc.

Vu notre ordonnance en date de ce jour, portant suppression du ministère du commerce et des manufactures;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les attributions confiées au ministère du commerce et des manufactures, par nos ordonnances des 4 et 20 janvier 1828, sont et demeurent réunies à celles du département de l'intérieur, en ce qui concerne l'intérieur et les manufactures.

2. Les attributions du conseil supérieur et du bureau de commerce et des colonies, sont rétablies telles qu'elles existaient antérieurement à nos ordonnances précitées des 4 et 20 janvier 1828.

Le président du bureau de commerce et des colonies sera placé sous l'autorité de notre ministre secrétaire d'Etat des finances.

3. Nos ministres secrétaires d'Etat des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

CHARLES.

Par le Roi:
Le ministre des affaires étrangères,

PRINCE DE POLIGNAC.

CHARLES, etc.

Voulant pourvoir à l'expédition des affaires dans les départements de la justice, de la marine, des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le comte Chabrol de Crousol, ministre secrétaire d'Etat au département des finances est chargé, par intérim, du portefeuille de la justice.

Le prince Jules de Polignac, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, est chargé, par intérim, du portefeuille de la marine et des colonies.

Le sieur comte de la Bourdonnaye, ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, est chargé, par intérim, du portefeuille des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

CHARLES.

Par le Roi:
Le ministre des affaires étrangères,

PRINCE DE POLIGNAC.

CHARLES, etc.

Art. 1^{er}. Les sieurs comte Portalis, ancien ministre des affaires étrangères; vicomte de Caux, ancien ministre de la guerre, et baron Hyde de Neuville, ancien ministre de la marine, sont nommés ministres d'Etat et membres de notre conseil privé.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires

étrangères, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

CHARLES.

Par le Roi:
Le ministre des affaires étrangères,

PRINCE DE POLIGNAC.

CHARLES, etc.

Art. 1^{er}. Le sieur vicomte de Caux, lieutenant-général de nos armées, est nommé grand-croix de notre Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

2. Le sieur vicomte de Martignac, ancien ministre de l'intérieur, est nommé grand-croix de notre Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

CHARLES.

Par le Roi:
Le ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères,

PRINCE DE POLIGNAC.

CHARLES, etc.

Art. 1^{er}. Le sieur comte Portalis, pair de France, ancien président de chambre en notre cour de cassation, est nommé premier président de la même cour, en remplacement du sieur baron Heurion de Paucsey, décédé.

2. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

CHARLES.

Par le Roi:
Le garde des sceaux ministre secrétaire d'Etat au département de la justice,

BOURDEAU.

Ainsi le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque! Voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté qui viennent se jeter entre la France et son Roi. Ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs on le lui ôte; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment.

Et quels conseils perfides ont pu égarer ainsi la sagesse de Charles X, et le jeter à cet âge, où le repos autour de soi est la première condition de bonheur, dans une nouvelle carrière de discordes? Et pourquoi! qu'avons-nous fait pour que notre Roi se sépare ainsi de nous? Jamais peuple fut-il plus soumis à ses lois? Où l'autorité royale a-t-elle reçu la moindre atteinte, la justice, quelque obstacle à sa force? La religion n'est-elle pas toujours entourée de nos respects?

Il y a un an, à cette même époque, Charles X alla visiter ses provinces du Nord: nous invoquons son souvenir: par quels témoignages d'amour et de reconnaissance il fut accueilli! Cette touchante image d'un père environné de ses enfans devint alors une heureuse réalité: aujourd'hui il trouverait encore partout des sujets fidèles, mais partout affligés d'une défiance imméritée.

Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne; ce qui avait rallié autour du trône les cœurs de tous les Français, c'était la modération dans l'exercice du pouvoir, la modération! Aujourd'hui elle devient impossible. Ceux qui gouvernent maintenant les affaires, voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient. Les haines que leurs noms réveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas redoublées. Redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être dans les premiers jours voudront-ils bégayer les mots de Charte et de liberté: leur maladresse à dire ces mots les trahira; on n'y verra que le langage de la peur ou de l'hypocrisie. Quelle liberté, grands Dieux! que de la liberté à leur manière! Quelle égalité que celle qui nous viendrait d'eux!

Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes, elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer? Ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est-à-dire en se mettant hors la loi du pays. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi: il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre. Malheureuse France! malheureux Roi.

Il faut dire la vérité, et appeler les choses par leur nom. Les ministres aujourd'hui remplacés n'ont pas donné leur démission; tous, excepté M. Roy, ont été destitués. M. Roy seul aurait pu rester dans le ministère: il a noblement refusé de se séparer de ses anciens collègues. La France lui saura gré de cette généreuse résolution.

M. Bourdeau est nommé premier président de la Cour royale de Limoges, en remplacement de M. Gaüjal, qui succède à M. de Gardonneil, décédé, dans la Cour de cassation.

D'après le texte des ordonnances précitées, il ne paraît pas que M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, doive siéger au conseil des ministres.

Attendu l'absence de M. de Rigny, de M. de Monthel et de M. Courvoisier, le conseil des ministres est aujourd'hui composé de trois personnes, M. le prince de Polignac, M. le comte de la Bourdonnaye, M. le comte Chabrol de Crousol. Ces trois messieurs se sont réunis aujourd'hui à l'hôtel du ministère de l'intérieur. L'ancien ministre était encore dans l'hôtel, il a cru avec raison pou-

voir se dispenser d'en faire les honneurs aux arrivans, et n'a eu avec ces Messieurs aucune communication.

On croit que M. de Martignac ne tardera pas à partir pour la Suisse. La France regrettera long-temps un ministre d'un talent admirable, dont les intentions étaient pures, et à qui il n'a manqué que la fermeté nécessaire pour résister à de misérables intrigues de cour.

On a remarqué que MM. de Saint-Cricq et Vatimesnil étaient les seuls parmi les ministres sortans à qui on ait refusé quelques unes de ces petites consolations par lesquelles on cherche à adoucir les disgrâces ministérielles. Quel est le secret de cette préférence?

C'est à M. Portalis qu'a été faite la première notification des résolutions royales.

Il est certain que M. Debelleyne a donné sa démission de préfet de police; on ne connaît pas encore son successeur.

Le bruit de la mort de l'Empereur Nicolas s'est répandu aujourd'hui dans Paris; voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Messenger des Chambres* de ce soir :

Bruxelles, 6 août. — *La Gazette de Berlin*, arrivée aujourd'hui, annonce que le bruit de la mort d'un grand monarque du Nord se répand généralement, mais qu'elle espère que ce bruit n'est pas fondé; cependant quelques lettres de commerce du même jour donnent cette nouvelle comme positive. Les détails de cet important événement ne peuvent, s'il est vrai, (ce qui n'est que trop probable), se faire attendre long-temps.

Nos nouvelles de Saint-Petersbourg, du 25 juillet, annoncent que l'Empereur était arrivé le 25 en parfaite santé à son palais de Tsarkoé-Selo.

M. Bertin de Veaux, membre de la Chambre des Députés, a envoyé sa démission de conseiller d'Etat.

On écrit de Naples, en date du 26 juillet :

« Le chef de l'état-major prussien, le lieutenant-général Mülling, s'est embarqué hier pour Smyrne, avec deux aides-de-camp, sur un bâtiment de guerre du gouvernement napolitain. On dit que le général se rendra de là à Constantinople. »

Nous avons reçu les journaux anglais du 7 août par voie extraordinaire.

Les consolidés ont ouvert ce matin à 87 7/8 89 en compte.

A trois heures, les consolidés en compte étaient à 88 7/8.

Le mariage de l'Empereur du Brésil a été célébré à Munich le 2 août. L'union a été bénie par le nonce du Pape, en l'absence de l'archevêque de Munich. La nouvelle Impératrice est partie le 4 pour Mannheim; S. M. ira à petites journées jusqu'à Bruges, où elle doit arriver du 15 au 16.

M. de Barbacena est parti le 4, et il a passé par Paris, hier 7, allant à Londres pour préparer le départ de la reine dona Maria, qui doit s'embarquer à Portsmouth d'après les ordres de son père, et y attendre sa belle-mère dans la compagnie de laquelle elle se rendra au Brésil. Le prince Auguste, frère de l'impératrice, accompagne sa sœur et ira jusqu'à Rio.

L'impératrice, sous le nom de duchesse de Santa-Cruz, nom du Brésil lors de sa découverte, voyage avec sa gouvernante dans une voiture; son frère et son gouverneur sont dans une autre. M. de Renzende et M. de Verna et dix autres voitures contenant la maison impériale forment la suite.

M. de Barbacena, d'après les intentions de l'Empereur, a pensé que la meilleure pompe du mariage devait consister en actes de bienfaisance. Il a acheté pour 40,000 florins de fonds, dont le revenu sera distribué tous les ans pour former la dot de quatre filles pauvres, dont deux choisies par la maison de Leuchtenberg, et deux tirées au sort, et 60,000 florins pour être distribués en une seule fois, selon les ordres de l'impératrice.

Aussitôt après l'embarquement de la reine Dona Maria, M. de Barbacena ira en bateau à vapeur recevoir l'impératrice à Ostende.

M. Lavigne, éditeur du *Mémorial Bordelais*, et M. Dupérier de Larsan, délégué des propriétaires de vignobles de la Gironde, prévenus d'avoir, dans un article de ce journal, provoqué la désobéissance aux lois, en rappelant les excès auxquels se porta jadis la population bordelaise contre l'impôt, ont été tous deux condamnés le 5 août par le tribunal de police correctionnelle de Bordeaux, à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

On mande de Hambourg, le 1^{er} août :

Dans une lettre du professeur Hansteen au professeur Schumacher, en date d'Irkutzk, le 11 avril dernier, on lit, entre autres, ce qui suit :

« Il est difficile de trouver un ciel plus favorable aux observations astronomiques que celui de la Sibirie orientale. Il est constamment serain depuis le moment où la rivière Angara, qui vient du lac Baikal, se couvre de glace jusqu'au mois d'avril. Par un froid de 50 à 55 degrés (Réaumur) le soleil se lève et se couche pur, et n'est point voilé par ces vapeurs rougeâtres, dont nous voyons son disque entouré près de l'horizon pendant l'hiver. Aussi son action est si forte, malgré l'intensité du froid, qu'on voit souvent les toits dégoutter par une température de 20 à 50 degrés au dessous de zéro.

Ce dernier degré de froid est plus supportable ici que 15 degrés chez nous, vu que l'air est toujours calme et sec. Partis de Tobolsk le 12 décembre, nous avons eu constamment de 20 à 54 degrés de froid. Nous sommes obligés de couvrir nos instrumens d'un cuir mince, car quand on les touche à nu, on éprouve une douleur parfaitement semblable à celle d'une brûlure, et il se forme une cloche blanche sur la peau.

La représentation donnée hier par les comédiens anglais, au bénéfice de M. Wallack, a encore excité des haines tumultueuses. On commençait par le 5^e acte du *Stranger*. A peine M^{me} West a-t-elle paru, qu'elle a été accueillie par les sifflets bruyans de sept ou huit individus disséminés dans la parterre. La tremblante Eulalie s'est réfugiée dans la coulisse; on a haïssé la toile, et des colloques animés se sont établis entre les cabaleurs et les honnêtes gens qui trouvaient fort étonnante une haine aussi acharnée. Un jeune homme qui ne siffait pas, mais que les amateurs du balcon et des loges désignaient comme chef de la cabale a été prié poliment par M. le commissaire de police de se retirer. Le *Stranger* a été achevé sans encombre notable; mais les cabaleurs avaient réservé leurs efforts pour la pièce suivante, *Douglas*, tragédie en cinq actes et en vers blancs, de M. Home. M^{me} West a été reçue avec la même vigueur; force a été d'interrompre encore une fois le spectacle.

Plusieurs jeunes gens de l'orchestre, répondant sans doute à l'appel que fit dernièrement M. Abbott à la galanterie et à la générosité française, ont escaladé les banquettes du parterre et honieusement expulsé les cabaleurs. M^{me} West a cessé d'être sifflée, elle a même obtenu des applaudissemens dans le rôle de lady Randolph.

M. Wallack a joué avec beaucoup d'énergie le rôle du jeune Douglas. Cette pièce dont on annonce que le sujet est tiré d'une vieille ballade écossaise ne nous a paru qu'une froide imitation du *Cresphonte* d'Euripide, de la *Méropé* de Maffei et de celle de Voltaire. On y remarque des emprunts évidens faits à ces trois tragédies.

Devant la Cour d'assises, Louis Dauteuil, manouvrier, demeurant à Soissons, comparait comme prévenu d'avoir porté des coups à ses père et mère. Déclaré coupable par le jury, Dauteuil a été condamné en cinq ans de réclusion, à l'exposition au carcan et aux peines accessoires.

Revue Française,

ANNÉE 1829.

QUATRIÈME NUMÉRO. — 10^e DE LA COLLECTION.

SOMMAIRE.

- I. De l'état comparé de l'agriculture en France et en Angleterre.
- II. De l'âge des éligibles à la Chambre des Députés.
- III. De la Mort de Henri III et des Dramas historiques.
- IV. Histoire des Rois et des ducs de Bretagne, par M. de Roujou.
- V. Du Mouvement de la matière primitive.
- VI. Littérature italienne. — Quatre nouvelles.
- VII. Des Jésuites, de leur Institut et de leur Histoire.
- VIII. Histoire de la Chapelle-Musique des Rois de France.
- IX. OEuvres diverses de M. le baron Auguste de Stael.
- X. Des Forçats libérés et des Peines inflamantes.

REVUE SOMMAIRE,

Ou Analyses d'ouvrages nouveaux français et étrangers.

Compte rendu de 18 ouvrages parus en juin et juillet.

Annances bibliographiques.

On s'abonne à Paris, chez ALEXANDRE MESNIER, libraire, place de la Bourse. (3554)

LIBRAIRIE DE BRISSOT-THIVARS,
Rue de l'Abbaye Saint Germain, n^o 14.

LES SIX CODES

IN-8^o, GRAND RAISIN.

Précédés de la Charte constitutionnelle et de ses lois organiques; accompagnés du texte annoté des lois qui ont abrogé ou modifié plusieurs de leurs dispositions et de l'indication de leurs articles correctifs; suivis d'un appendice progressif comprenant les lois et ordonnances principales rendues jusqu'à ce jour auxquelles pourront être successivement ajoutées celles qui seraient promulguées à l'avenir, et d'une table analytique générale.

1 vol. de mille pages, caractère cicéro, chiffres anglais gras, pap. sup. des Vosges satiné. Prix : 9 f.

LES SIX CODES

IN-4^o, PAPIER COLLÉ.

DESTINÉS AUX ANNOTATIONS MARGINALES.

Précédés de la Charte constitutionnelle, etc. etc. etc.

1 vol. de mille pages, texte, caractère, chiffres et justification absolument semblables à ceux de l'édition in-8^o, papier fin des Vosges satiné. Prix : 15 f.

Cette double édition des six Codes contient l'ordonnance réglementaire du Code forestier, les tarifs, les lois sur le notariat, la contrainte par corps, l'interprétation des lois, l'expropriation, le sacrilège, les tableaux des distances de Paris aux chefs-lieux des départemens; les rapports des mesures anciennes avec les nouvelles, le tableau de la dépréciation des assignats, la concordance des deux calendriers, etc. etc. Elle offre un avantage qu'aucune autre ne peut offrir, celui de pouvoir toujours être tenue au complet. Les Codes et les lois additionnelles sont paginés isolément, la table générale est le lien qui les rattache les uns aux autres. Lorsqu'un nouveau Code, une loi ou une ordonnance réglementaire seront promulgués, ils seront ajoutés à l'édition actuelle, sans déranger l'ordre de la publication, et avec un supplément à la table des matières.

Les six Codes, in-8^o, grand raisin ayant une grande marge, peuvent être reliés sans nuire à la beauté du volume; les six Codes in-4^o, dont la justification est la même que celle du tirage in-8^o, peuvent recevoir des deux côtés des pages des notes manuscrites. Un gros caractère et des chiffres qui ressortent du texte conviennent à toute personne qui veut étudier sans se fatiguer la vue.

On vend séparément le Code civil, le Code de procédure civile et le Code de commerce, chacun de ces Codes avec les lois qui s'y rattachent, et une table générale. (3598)

LIVRES A TRÈS BON MARCHÉ, CHEZ J. N. BARBA, ÉDITEUR,

PALAIS-ROYAL, DERRIÈRE LE THÉÂTRE-FRANÇAIS, N^o 2 et 5.

Voir pour les annonces précédentes le *Journal des Débats* des 29 juin, 6, 13, 20, 27 juillet et 5 août.
(Le TROISIÈME EXTRAIT de son Catalogue se distribue gratis.)

ABRÉGÉ ÉLÉMENTAIRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours; par Gault de Saint-Germain; 5 forts vol in-12. 5 f.

Cette histoire classique a mérité un brillant succès. Les dates et les faits y sont présentés d'une manière claire, synoptique et élégante. Nul autre ouvrage n'est plus capable de plaire à la jeunesse en l'instruisant.

DICTIONNAIRE DE LA PÉNALITÉ dans toutes les parties du monde connu; par B. Saint-Elme; 5 vol. in-8^o de 600 pages, ornés de 60 gravures. 80 f. net 25 f.

Ce curieux ouvrage où l'on a rassemblé les plus précieux documents historiques, vient d'être terminé. Le jeune barreau, la magistrature, les savans, se sont accordés pour en louer le plan et l'exécution. Cet immense travail forme en quelque sorte une histoire de la marche et des progrès de la civilisation chez les différens peuples. Les soixante gravures représentant les divers supplices, ne sont pas la partie la moins curieuse de ce livre. Chacune a pour sujet un supplice ou une peine, et l'artiste a fait preuve d'un rare talent dans ses dessins énergiques et touchans.

ESSAI sur les Libertés de l'Eglise gallicane, par Grégoire; 1 fort. vol. in-8^o de 600 pages. 8 f. net 5 f.

HARMONIES DE LA NATURE, par Bernardin de Saint-Pierre; 5 forts vol. in-12 de 2000 pages, portraits. 6 f.

Cet excellent ouvrage, suite et complément des *Etudes de la Nature*, a mis le dernier sceau à la réputation de Bernardin. L'édit. que l'on annonce est celle publiée par M. Aimé-Martin.

HISTOIRE D'ITALIE, par Botta; 5 vol. in-12. 5 f.

HISTOIRE DE GILBLAS; 8 vol. in-18, pap. vél. satiné, ornés de 29 jolies fig. avant la lettre. 6 f.

Il reste peu d'exemplaires de cette charmante édition du chef-d'œuvre de Lesage.

HISTOIRE de la Vie et des Ouvrages de La Fontaine, par Walcknaer, de l'Institut; beau vol. in-8^o de 550 pages, portraits et fac simile. 8 f. net 5 f.

Cette *Histoire*, dans laquelle revit tout entier La Fontaine, entouré de ses amis et de son siècle, a obtenu le succès le plus mérité; elle a été plusieurs fois réimprimée. Mais l'édition que l'on annonce est de beaucoup plus curieuse que les autres par les notes qu'on ne trouve que dans elle seule.

HISTOIRE des Actes et Remontrances des Parliemens de France, Chambres des Comptes, Cours des Aides, et autres Cours, depuis 1461 jusqu'en 1790; 2 vol. in-8^o. 14 f. net 5 f.

MÉLANGES politiques et historiques relatifs aux événemens contemporains, par MM. Benjamin Constant, Ganilh et de Pradt; 5 forts vol. in-8^o. 18 f. net 5 f.

La réunion des écrits de ces trois célèbres publicistes forme, en quelque sorte, un cours complet d'instruction constitutionnelle. C'est la jeunesse pensante qu'intéresse surtout cette publication, dont le prix n'est coté aussi faible que dans le but utile de les répandre davantage.

MÉMOIRES HISTORIQUES DE FRÉDÉRIC LE GRAND, précédés d'une préface très curieuse envoyée de Berlin, publiés par Auguis; vol. in-8^o de 600 pages. 8 f. net 5 f.

Roi philosophe, habile guerrier, écrivain élégant, Frédéric a consigné dans ses Mémoires d'utiles leçons qui s'adressent aux rois, de sages conseils dictés par l'intérêt des peuples et l'amour de la vraie liberté.

NOUVELLES MÉDITATIONS POÉTIQUES, par Alphonse de Lamartine; in-8^o de 300 pages. 2 f.

Le brillant émule de Casimir Delavigne a obtenu le succès le plus fait pour flatter le poète, et les *Méditations* sont aujourd'hui populaires. Cette édition sera bientôt, comme Béranger, dans toutes les mains.

ŒUVRES DE BARTHÉLEMY, contenant son Voyage d'Anacharsis, Voyage en Italie et Poésies diverses, Notice de Villenave; 8 vol. in-8^o et atlas. 18 f.

ŒUVRES DE DUCLOS, avec une Notice de Villenave; 6 vol. in-8^o. 15 f.

ŒUVRES COMPLÈTES DE LA FONTAINE; fort joli vol. in-18, beau portrait. 12 f. net 5 f.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GILBERT, accompagnées de Notes littéraires, historiques, etc.; 1 vol. in-8, beau pap. belles figures, portr. et fac simile, édition Daibou. 4 f.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GRESSET, y compris le *Perrain Magnifique*; 5 vol. in-8^o, 9 belles fig., édit. Renouard. 14 f.

— *Les mêmes*, papier vélin satiné, fig. avant la lettre. 18 f.

ŒUVRES COMPLÈTES DE MARMONTEL, Notice de Villenave; 14 vol. in-8^o. 30 f.

ŒUVRES DE MASSILLON; 15 vol. in-8^o, pap. fin, portr., belle édition Renouard. 84 f. net 40 f.

— *Idem*, pap. vélin satiné, portr. 190 f. net 78 f.

ŒUVRES COMPLÈTES DE POPE, nouvelle traduction, revue, corrigée, augmentée du texte anglais mis en regard des meilleures pièces, et ornée de nombreuses et belles gravures; 8 vol. in-8^o, grand pap. vélin. 120 f. net 50 f.

— *Idem*, papier ordinaire. 20 f.

Esprit original et varié, critique sûr, grand poète, Pope a trouvé en France beaucoup d'imitateurs et de traducteurs. *L'Essai sur l'Homme*, la *Boucle de Cheveux enlevée*, la *Dunciade* ont été imprimés cent fois; mais, dans notre édition seule, la correspondance complète les œuvres. Pope est un excellent modèle de style épistolaire; il tient un juste milieu entre Voltaire et M^{me} de Sévigné; et on le lit avec plaisir et avec fruit.

ŒUVRES DE M. DE PRADT, archevêque de Malines; 15 vol. in-8^o. 90 f. net 50 f.

M. de Pradt tient le premier rang parmi les éloquentes défenseurs des libertés. Ses écrits ont exercé une heureuse influence sur les esprits et les institutions; leur place est marquée dans